

**Assemblée générale de parents  
École Jean-Leman**

Procès-verbal de l'assemblée générale de parents de l'école Jean-Leman, tenue le **14 septembre 2023**, à la salle multi.

---

**1. Mot de bienvenue**

Mesdames Tougas et Tardif souhaitent la bienvenue et débute l'assemblée à 19 h 05.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Huot, approuvé à l'unanimité, d'approuver l'ordre du jour du 14 septembre 2023.

**3. Désignation d'un(e) secrétaire d'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Tougas, approuvé à l'unanimité, de nommer Madame Isabelle Hammarrenger secrétaire de l'assemblée.

**4. Lecture et adoption du procès-verbal du 22 septembre 2022**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Poirier et approuvé à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale du 22 septembre 2022.

**5. Fonctions des représentant(e)s du Conseil d'établissement**

- **Rôle des parents :** Madame Tardif, présidente du C.É. pour l'année 2022-2023, présente le rôle des parents qui siègent au conseil d'établissement.
- **Fonctionnement du conseil d'établissement :** Madame Tougas explique la fréquence et l'organisation habituelle des rencontres en cours d'année.

**6. Élection aux postes de représentants et de représentantes du Conseil d'établissement (3 mandats de deux ans) et de deux substituts**

**6.1 Procédures d'élection**

Madame Tardif présente la procédure pour soumettre sa candidature.

**6.2 Mise en candidature**

Par choix ou par proposition, voici les personnes en élection ayant expliqué leurs motivations aux parents:

Personnes intéressées :

- Madame Émilie Poirier (mandat de deux ans)
- Madame Emmanuelle Tardif (mandat de deux ans)
- Madame Véronique Brouillette (mandat de deux ans)
- Monsieur Mina Moussa (substitut)
- Madame Viviana Del Rio (substitut)

**6.3 Vote**

Approuvé, sans vote, à l'unanimité.

Élection des membres substituts au conseil d'établissement : Monsieur Mina Moussa et Madame Viviana Del Rio seront les substituts au CÉ pour l'année 2023-2024.

La direction félicite les membres élus.

**7. Élection d'un représentant ou d'une représentante au Comité de parents et d'un substitut**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Tardif approuvé à l'unanimité, de nommer Monsieur Karl Simard représentant au comité de parents.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Genest, approuvé à l'unanimité, de nommer Madame Émilie Poirier en tant que substitut.

**8. Organisme de participation des parents (O.P.P.)**

Mme Tardif présente les raisons pour lesquelles il n'y a présentement pas l'O.P.P. à l'école Jean-Leman. Malgré ce fait, Mme Tardif rappelle qu'il y a de multiples opportunités de faire du bénévolat à l'école Jean-Leman.

- À la bibliothèque
- Pour des projets
- Pour la fête de fin d'année

**8.1 Décision quant à la mise en place d'un organisme de participation des parents (O.P.P.)**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Tardif, approuvé à l'unanimité, qu'il n'y aura pas d'O.P.P. à l'école Jean-Leman pour l'année 2023-2024.

**8.2 Désignation des membres de l'O.P.P. 2023-2024 (s'il y a lieu)**

N'a pas été requis.

**9. Date de la première rencontre du C.É.**

Suite à une discussion avec les membres élus du conseil d'établissement, il est statué que la première rencontre du conseil d'établissement au lieu le lundi 25 septembre 2023, à 19h.

**10. Levée de l'assemblée.**

Mesdames Tardif et Tougas remercient les parents qui se sont présentés à l'assemblée générale des parents.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Tougas d'approuver, la levée de l'assemblée à 19h28.

Proposition retenue à l'unanimité.

Emmanuelle Tardif

Présidente du C.É.

Sophie Tougas

Directrice